

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

Objet

CONSTRUCTION D'UNE SERRE :  
demande de subventions.

84 116

DATE DE CONVOCATION

3 OCTOBRE 1984

DATE D'AFFICHAGE

3 OCTOBRE 1984

Nombre de conseillers  
en exercice 33

Nombre de présents 25

Nombre de votants 29

POUR

CONTRE

ABSTENTIONS

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

12 OCT. 1984

APPLICATION LOI N° 82213  
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent quatre vingt quatre  
le huit octobre à 17 heures 00  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M. Jean de LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, FABER, TAP, BOUTET, MOST,  
LE GUEUT, BUSSEREAU, BENOIT, Mme LAFAYE, Adjointes.  
Mmes JEAN, de GAYE, FONTAN, BUCHET, DEVIGNE, BARRAUD-DUCHERON,  
GAUDIN  
MM. LAPERCHE, MARCONI, POTENNEC, MONNARD, COUNIL, LACOTTE,  
BIROLLEAU, CANDAU, THOMAS.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. DAUZIDOU par M. FABER  
REVOLAT " M. MARCONI  
PAPEAU " M. BIROLLEAU  
GEOFFROY " M. CANDAU

Absents : ~~MM~~ excusés : MM. BARBAT, BERNARD  
Absents : Mme EPAGNEAU, M. ROUDOT

Melle DEVIGNE a été élue Secrétaire.

La Ville de ROYAN a décidé de construire une serre pour  
assurer la production des plantes à massif nécessaires au  
fleurissement des espaces verts publics de la Ville.

Afin de limiter les frais de fonctionnement de cet équipement,  
il est envisagé d'assurer la production de chaleur par la combustion  
des broyats de branches provenant de la taille des arbres d'aligne-  
ment de la Ville.

Après consultation des entreprises, le montant total de  
l'investissement s'établit à 542.951 Frs H.T. (cinq cent quarante  
deux mille neuf cent cinquante et un francs).

Les économies d'énergie engendrées par le système de  
combustion de branches entrainera une économie annuelle de  
40.000 Frs par rapport à un système de chauffage classique par  
combustion de fuel.

Le Conseil Régional, le Conseil Général et l'Agence Française  
pour la Maîtrise de l'Energie subventionnent les investissements  
entraînant des économies d'énergie ou des substitutions d'énergie  
traditionnelles par l'utilisation de la biomasse.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de  
solliciter auprès de ces trois organismes des subventions au  
taux maximum.

.../...

.../...

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Rapporteur

DECIDE :

- de solliciter des subventions au titre des travaux d'économie d'énergie auprès :
  - du Conseil Régional
  - du Conseil Général
  - de l'Agence Française pour la Maîtrise de l'Energie
- de s'engager à financer le montant à la charge de la Ville, les crédits nécessaires étant inscrits au Chapitre 901.5 du Budget pour l'exercice 1984.

Fait et délibéré à ROYAN le jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,  
Pour le Député-Maire,  
Le Premier-Adjoint



*[Handwritten signature]*